

CONTENU

Dans le champ des études théâtrales, le terme « dramaturgie » désigne (1) l’ensemble des écrits dramatiques d’une personne, d’une époque, d’un courant, d’une aire géographique, etc.; (2) l’art de composer une œuvre dramatique; (3) la pensée du passage du texte à la scène. Le cours FRA 2261 « Dramaturgie d’Ancien Régime » porte sur tous ces aspects mais principalement sur les deux derniers et plus précisément sur leur interaction.

Fondé sur le rapport historique entre le texte et la scène, ce cours vise à faire découvrir et comprendre les pièces de théâtre du XVII^e siècle sous l’angle de leurs exigences et enjeux performatifs. Dans cette optique, nous articulerons notre réflexion autour de trois grands axes : la fonction sociale du théâtre en France au XVII^e siècle, son dispositif (scénographie, rapport scène-salle), son oralité (déclamation). Nous serons aussi amené.es à réfléchir aux défis dramaturgiques que ces textes posent à la mise en scène actuelle. Une sortie au théâtre pourra être organisée en fonction des pièces à l’affiche à Montréal durant la session.

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD, Catherine, *Brutus*, 1691.

CORNEILLE, Pierre, *L’illusion comique*, 1639.

CORNEILLE, Pierre, *Horace*, 1641.

MOLIÈRE, *Le misanthrope*, 1666.

MOLIÈRE, *Le bourgeois gentilhomme*, 1670.

RACINE, Jean, *Phèdre et Hippolyte*, 1677.

VILLEDIEU, Marie-Catherine-Hortense de, *Le favori*, 1666.

Une liste d’articles et d’ouvrages de référence sera fournie au premier cours.

MODALITÉS D’ÉVALUATION

Un exposé oral : 20%

Un travail court : 30 %

Un travail long : 50%